
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE 2008

**RÉSULTATS À L'EXPORTATION APRÈS
LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE:
Quelques Tendances et Perspectives**



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2008

Chapitre 1

LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS EN AFRIQUE

A. Historique

Historiquement, on peut distinguer trois phases dans l'évolution du commerce africain. Avant le début des années 60, qui marquent l'indépendance de nombreux pays africains, la politique commerciale africaine était définie par les puissances coloniales. Le commerce était essentiellement caractérisé par des échanges à double sens avec la métropole, les pays africains exportant des matières premières et important des articles manufacturés. Pendant cette période, la structure du commerce des pays africains était au service des intérêts des puissances coloniales.

Entre les années 60 et les années 80, la politique commerciale de nombreux pays africains s'inspirait de la doctrine de l'industrialisation par le remplacement des importations. Par exemple, le Burundi, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan, la République Unie de Tanzanie et la Zambie ont tous adopté des politiques tournées vers le marché intérieur, assorties de restrictions considérables en matière d'échanges. Cette stratégie préconisait de protéger le marché intérieur de la concurrence internationale afin de promouvoir la production industrielle intérieure. Dans les années 60 et 70, l'industrialisation par le remplacement des importations était largement considérée comme une politique viable qui permettait d'aider les pays en développement à engager leur transformation structurelle et à réduire leur dépendance à l'égard des matières premières.

En conséquence, la politique commerciale suivie par la plupart des pays africains pendant la période considérée était caractérisée par la forte participation de l'État à l'économie, aussi bien pour la production que pour la commercialisation. En outre, le marché intérieur de ces pays était souvent protégé de la concurrence étrangère par un certain nombre de mesures. Des mesures non tarifaires comme les restrictions quantitatives à l'importation et les licences délivrées par les pouvoirs publics étaient abondamment utilisées pour restreindre les importations. Les structures tarifaires étaient souvent très complexes, assorties d'un grand nombre de taux de droits, et les droits étaient élevés. Les exportations étaient souvent restreintes par un certain nombre de taxes à l'exportation et par des règles et réglementations strictes. Les

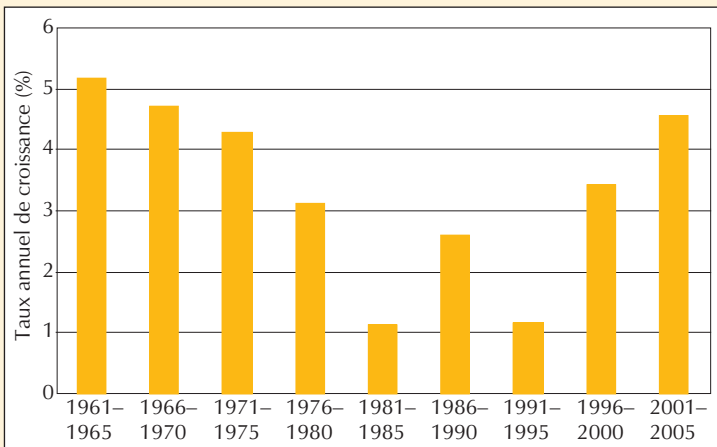
taux de change des pays extérieurs à la zone du franc CFA étaient souvent très surévalués et l'achat de devises était rationné.

À la fin des années 70 et au début des années 80, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs, l'Afrique subsaharienne a traversé une crise économique de grande ampleur. L'environnement extérieur s'est détérioré en raison de la crise économique mondiale qui a suivi les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, entraînant une forte baisse de la demande d'exportations africaines et une chute des prix des produits de base. En outre, la hausse des taux d'intérêt a sensiblement accru le coût du service de la dette extérieure (CNUCED, 2004). Sur le plan intérieur, peu de pays ont été capables de poursuivre une stratégie efficace d'industrialisation fondée sur le remplacement des importations afin de créer un secteur manufacturier compétitif au niveau international. De nombreux pays africains se sont donc retrouvés face à une situation mondiale difficile alors que leur économie n'était pas assez compétitive en raison de l'intervention démesurée de l'État dans l'économie et d'une mauvaise gestion. Le taux annuel de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la région est tombé de 4,3 % pendant la période 1971-1975 à 1,1 % en 1981-1985 (graphique 1).

Face à la crise économique en Afrique, les institutions financières internationales ont préconisé d'adopter des réformes axées sur le marché, dont la libéralisation du commerce faisait partie intégrante. En effet, à partir du début des années 80, ces institutions ont modifié de manière notable leur approche de la politique économique

Graphique 1

Taux de croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne, 1961-2005



Source: Banque mondiale, 2008a.

en Afrique. L'exemple le plus manifeste est la publication, en 1981, d'une étude de la Banque mondiale intitulée *Le développement accéléré en Afrique, au sud du Sahara* couramment appelée «rapport Berg», du nom de son principal auteur, Eliott Berg. Ce rapport établissait un diagnostic de la crise africaine qui accordait une large place aux causes intérieures. Parmi les lacunes de la politique intérieure et les contraintes administratives figuraient au premier rang la surévaluation des taux de change et les réglementations commerciales, ainsi que les taxes excessives à l'exportation de produits agricoles perçues par les offices de commercialisation. Il préconisait de procéder sans tarder à une forte dévaluation de la monnaie ainsi qu'à une libéralisation du commerce, parallèlement à la levée des mesures de protection de l'industrie, afin de mettre fin à la crise et d'accélérer le développement.

Le rapport Berg illustrait le fait que les institutions financières internationales accordaient une importance croissante aux causes intérieures de la crise économique et aux solutions intérieures à cette crise. Ces institutions, soutenues par de grands donateurs et renforcées par le fait que les pays africains avaient cruellement besoin d'une monnaie convertible pour assurer le service de leur dette extérieure, ont pu faire appliquer un ensemble de mesures axées sur le marché, généralement connues sous le nom de «programmes d'ajustement structurel», dans de nombreux pays africains. Au milieu des années 80, et souvent dans le cadre de ces programmes, les pays concernés ont progressivement commencé à libéraliser leur politique commerciale. Cette libéralisation unilatérale se poursuit et s'est même accélérée avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 et les obligations commerciales multilatérales consacrées dans les accords de cette organisation que les pays africains qui en sont membres ont contractées.

B. Quelles sont les raisons de la libéralisation du commerce?

Face à la détérioration constante des résultats économiques de l'Afrique depuis les années 70, l'objectif fondamental des réformes économiques était d'atteindre des taux de croissance économique plus élevés grâce à une allocation plus efficace des ressources, en particulier en rapprochant les prix intérieurs des prix internationaux. Les pays africains devaient supprimer les contrôles à l'importation, tels que le rationnement des devises lié au déficit à court terme de la balance des paiements, ainsi que les mesures de protection à long terme, notamment les obstacles tarifaires et non tarifaires. Les mesures visant à libéraliser les importations tournaient autour de trois objectifs clés: réduire la surévaluation des monnaies africaines et supprimer le rationnement des devises; lever les mesures non tarifaires en réduisant la liste des produits pour lesquels une licence d'importation était exigée; et réformer le système tarifaire en réduisant la dispersion tarifaire et en abaissant le niveau général des droits de douane (Banque mondiale, 1994). En outre, dans certains cas, la libéralisation du commerce s'est attaquée à des obstacles réglementaires tels que l'octroi de privilèges de monopoles.

La libéralisation des exportations était aussi nécessaire pour améliorer la balance des paiements. Quatre éléments considérés comme étant à l'origine des effets de distorsion les plus importants sur les exportations étaient visés par les mesures suivantes: dévaluation de la monnaie nationale; suppression des licences d'exportation; réduction ou suppression des taxes à l'exportation; et disparition des offices de commercialisation pour les cultures d'exportation. Un certain nombre de pays ont aussi adopté des mesures visant à encourager les exportations non traditionnelles. Il s'agissait notamment de l'octroi de ristournes de droits de douane, de la création de zones franches dotées d'une meilleure infrastructure de production, de la révision du code de l'investissement étranger ainsi que de la simplification des prescriptions en matière d'information et de délivrance de licences.

Dans la deuxième moitié des années 80, 60 % environ des pays africains appliquaient ou avaient appliqué un programme d'ajustement structurel conçu en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) (Banque mondiale, 1994). Au milieu des années 90, la plupart des pays africains avaient appliqué ce type de programme.

En théorie, la libéralisation du commerce était censée avoir une influence positive sur la croissance à long terme de l'économie de diverses manières. À commencer par l'«effet de substitution», selon lequel la libéralisation du commerce devait réduire le prix des intrants importés et lever les obstacles à l'exportation, favorisant ainsi une augmentation de la production de biens exportables et une amélioration des résultats à l'exportation. Le secteur exportateur est censé être plus efficace que le secteur non exportateur car il est davantage exposé à la concurrence. D'où une hausse de la productivité totale des facteurs dans l'économie. Deuxièmement, la plus grande attention accordée à la production de biens exportables est censée favoriser une hausse de l'investissement, entraînant une augmentation de la production et des effets positifs sur l'économie, en particulier si l'investissement vient de l'étranger. Troisièmement, l'augmentation de la production exportable se traduit par un accroissement des quantités produites, ce qui permet une spécialisation plus poussée et un «apprentissage par la pratique». Enfin, les échanges sont censés déboucher sur un transfert de technologie et la productivité totale des facteurs s'améliorer grâce à des techniques plus efficaces.

Globalement, on prévoyait que la libéralisation du commerce entraînerait une augmentation de la production de biens exportables et qu'une production plus efficace aurait des effets positifs sur l'économie. La libéralisation du commerce était aussi censée contribuer à la mise en place d'un environnement propice à la transformation structurelle de l'économie grâce à des politiques axées sur l'exportation, conduisant à

une diversification (Banque mondiale, 1981). Les chapitres 2 et 3 du présent rapport examinent dans quelle mesure ces prévisions se sont vérifiées dans les secteurs agricole et manufacturier respectivement.

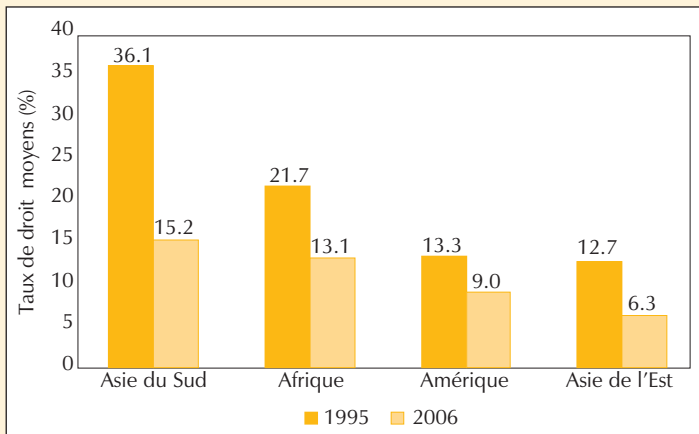
C. La libéralisation du commerce en Afrique

1. La libéralisation des mesures tarifaires et non tarifaires

Avant la libéralisation du commerce, les droits de douane étaient élevés et la structure tarifaire était très complexe en Afrique. Ces obstacles à l'importation, sous la forme de droits élevés et variables, faussaient les prix et favorisaient l'inefficacité économique. Les réformes tarifaires se sont généralement déroulées en trois étapes. La première étape consistait à rationaliser les droits de douane, c'est à dire à réduire le grand nombre de taux de droit, ainsi que le nombre des règles et réglementations particulières, et à allouer systématiquement un taux distinct à chaque catégorie de produit. La deuxième étape consistait à réduire l'écart entre les taux de droit en abaissant des taux maximum souvent symboliques et en relevant les taux les plus bas. Enfin, le niveau général des droits a été réduit afin d'abaisser le degré effectif de protection dont bénéficiait l'économie nationale (Banque mondiale, 1994).

La réduction des taux de droit n'était alors qu'un volet de la réforme tarifaire et n'intervenait qu'après les autres étapes. Le fait que les taux de droit ont

Graphique 2
Droits moyens non pondérés en 1995 et 2006



Source: CNUCED, 2008c.

considérablement diminué en Afrique témoigne donc de l'ampleur de la libéralisation du commerce menée sur le continent. En effet, les droits moyens ont pratiquement diminué de moitié entre 1995 et 2006 en Afrique subsaharienne. Toutefois, en comparaison avec les autres régions, les droits de douane restaient relativement élevés en Afrique; seule l'Asie du Sud affichait des droits plus élevés en 2006 (graphique 2).

Néanmoins, l'ampleur et l'orientation des modifications tarifaires effectuées par les pays africains sont très hétérogènes. En effet, si, en moyenne, les pays africains ont réduit leurs droits de 40 % entre 1995 et 2006, certains pays les ont en fait augmentés pendant cette période. Il faut préciser qu'en général, les droits appliqués dans ces pays étaient au départ peu élevés et sont restés inférieurs à la moyenne régionale. Le Soudan fait exception dans la mesure où il a relevé ses droits de 5 % en 1996 à 17 % en 2006. Par contre, un certain nombre de pays ont réduit leurs droits de douane beaucoup plus rapidement que la moyenne. Maurice, par exemple, a réduit son taux de droit moyen non pondéré de 88 % entre 1995 et 2006, l'abaissant de 34,7 % à 4,2 %. Alors qu'il s'établissait à 31,2 % en 1994, le taux de droit moyen non pondéré du Kenya est descendu à 11,9 % en 2006. Globalement, le nombre de pays africains dont le taux de droit moyen non pondéré est supérieur à 15 % est tombé à 15 et seuls trois pays affichent un taux supérieur à 20 % (Tableau 1).

Comme nous l'avons constaté, l'existence de droits élevés et complexes n'était pas le seul obstacle aux échanges en Afrique. En effet, avant la libéralisation du commerce, les restrictions quantitatives à l'importation, les obstacles administratifs et d'autres mesures non commerciales constituaient, avec le contrôle des changes, des entraves contraignantes au commerce dans la plupart des catégories de produit (Dean *et al.*, 1994). Avant les réformes, de nombreux pays africains tels que le Ghana, le Malawi, le Nigéria et la République Unie de Tanzanie appliquaient des mesures non tarifaires à la totalité de leurs lignes tarifaires. La libéralisation du commerce en Afrique a considérablement réduit la portée des mesures non tarifaires. L'une des principales mesures liées à la libéralisation du commerce a été la conversion des mesures non tarifaires en équivalents tarifaires, processus appelé «tarification». En conséquence, l'Afrique est désormais l'une des régions du monde où ces mesures sont les moins utilisées. Par exemple, dans le cadre de la révision de son indice de restriction au commerce, le FMI (2005) compare les mesures non tarifaires appliquées par 12 grandes nations commerçantes et l'Union européenne. Les données montrent que les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique appliquaient de très nombreuses mesures non tarifaires. En 1999, 2 203 lignes de produit faisaient l'objet de mesures non tarifaires dans l'Union européenne, contre 1 692 aux États Unis d'Amérique. Ce chiffre était de 1 111 au Japon en 2001. En comparaison, les trois pays africains visés par l'étude du FMI, à savoir: l'Algérie, l'Égypte et le Nigéria, appliquaient des mesures tarifaires à 194 lignes, 398 lignes et 167 lignes, respectivement, en 2001. Bien que les pays africains aient réduit leurs mesures non tarifaires de manière considérable,

Tableau 1
Évolution des droits moyens non pondérés en Afrique

Pays	Année	Droit moyen	Année	Droit moyen
Afrique	1995	21,71	2006	13,06
Afrique du Sud	1996	15,02	2006	8,31
Algérie	1993	21,44	2006	15,81
Angola	2002	8,15	2006	7,55
Bénin	2001	14,03	2006	13,42
Botswana	2001	5,95	2006	8,74
Burkina Faso	1993	25,06	2006	12,20
Burundi	2002	21,90	2006	14,65
Cameroun	1995	18,10	2005	19,16
Cap Vert	2005	15,42	2005	15,42
Congo	1994	20,49	2005	19,27
Côte d'Ivoire	1996	19,43	2006	13,45
Djibouti	2002	30,95	2006	30,23
Égypte	1995	24,30	2005	19,09
Érythrée	2002	10,10	2006	9,56
Éthiopie	1995	29,41	2006	16,44
Gabon	1995	20,29	2005	20,05
Ghana	1993	13,64	2004	13,15
Guinée	2005	14,16	2005	14,16
Guinée équatoriale	1998	19,45	2005	19,00
Guinée-Bissau	2001	13,58	2006	12,73
Jamahiriya arabe libyenne	1996	22,87	2006	0,00
Kenya	1994	31,24	2006	11,91
Lesotho	2001	10,55	2006	9,86
Madagascar	1995	7,49	2006	13,26
Malawi	1994	31,42	2006	12,88
Mali	1995	15,98	2006	12,58
Maroc	1993	64,07	2006	15,53
Maurice	1995	34,70	2006	4,21
Mauritanie	2001	12,83	2006	11,58
Mozambique	1994	5,00	2006	12,69
Namibie	2001	5,75	2006	5,81
Niger	2001	14,38	2006	13,07
Nigéria	1995	22,07	2006	11,68
Ouganda	1994	16,61	2006	12,00
République centrafricaine	1995	17,24	2005	18,79
République démocratique du Congo	2003	13,08	2006	13,05
République Unie de Tanzanie	1993	15,54	2006	12,52
Rwanda	1993	38,69	2006	19,71
Sénégal	2001	13,86	2006	13,49
Seychelles	2000	27,31	2006	6,33
Soudan	1996	5,03	2006	17,14
Swaziland	2001	3,06	2006	10,33
Tchad	1995	17,08	2005	17,91
Togo	2001	14,26	2006	14,00
Tunisie	1995	29,67	2006	22,87
Zambie	1993	25,34	2005	14,59
Zimbabwe	1996	40,64	2003	16,66

Source: CNUCED, 2008c.

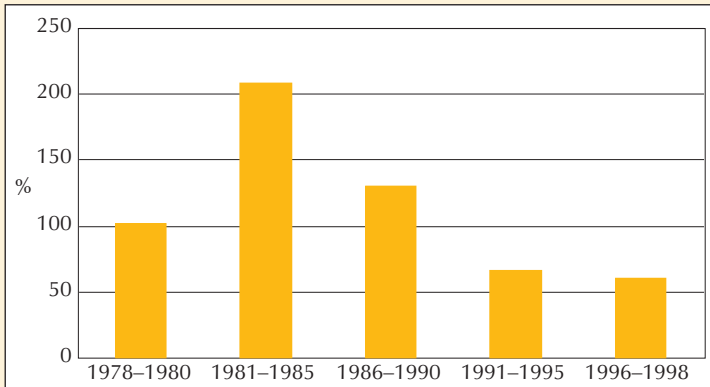
leurs exportations sont désormais restreintes par les mesures non tarifaires de leurs partenaires commerciaux. Cet élément doit être gardé à l'esprit lorsque l'on évalue les résultats commerciaux du continent. En effet, au cours des dernières années, ce sont essentiellement les pays développés qui ont eu largement recours aux mesures non tarifaires, souvent sous la forme de mesures sociales, environnementales, sanitaires et phytosanitaires ou de règles d'origine strictes (Bora *et al.*, 2002).

2. Libéralisation des taux de change

De nombreux pays africains pâtissaient d'une forte surévaluation de leur monnaie avant la libéralisation du commerce. La libéralisation des taux de change était donc une mesure essentielle car la surévaluation de la monnaie décourageait l'exportation. En effet, une grande partie des coûts de production étant réglée dans la monnaie nationale, la surévaluation des taux de change a un effet dissuasif et restreint la capacité des exportateurs de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, avec pour conséquence de freiner les rentrées de devises et de réduire l'aptitude d'un pays à acheter les produits d'importation nécessaires à l'activité économique. En outre, la surévaluation du taux de change fait que certains secteurs sont de plus en plus concurrencés par les importations, incitant les groupes d'intérêt industriels et agricoles à réclamer de manière accrue une protection. Il était donc évident que la libéralisation du commerce, par le biais de la levée des restrictions à l'importation, ne serait efficace que si le taux de change était compétitif. En outre, la surévaluation de la monnaie entraîne une diminution des biens exportables, une hausse des salaires réels ainsi qu'une baisse des marges de bénéfice et de l'investissement (Gala, 2008). Des taux de change compétitifs devraient donc contribuer au développement de secteurs d'activité économique dans les pays africains à condition que les capacités productives soient suffisamment dynamiques pour s'adapter à ces orientations.

Les pays africains ont réussi dans une grande mesure à libéraliser leur taux de change. Au début des années 80, de nombreux pays avaient une monnaie fortement surévaluée. La prime de change sur le marché parallèle¹ atteignait en moyenne 861 % au Ghana pendant la période 1981-1985. En comparaison, ce chiffre était de 1 569 % au Mozambique et de 259 % en République Unie de Tanzanie pendant la même période. Au début des années 90, cette surévaluation s'était fortement réduite. Au Ghana, la prime de change sur le marché parallèle n'était plus que de 3 % pour la période 1991-1995 alors qu'elle était de 17 % et 22 % respectivement au Mozambique et en République Unie de Tanzanie. Le graphique 3 reproduit les moyennes simples non pondérées d'un échantillon de pays pour lesquels des données suffisantes existent. La diminution de la prime de change sur le marché noir montre clairement les progrès importants réalisés par les pays africains en matière de lutte contre la surévaluation de leur monnaie. Au cours des dernières années, les taux de change officiels et parallèles se sont généralement rapprochés dans ces pays.

Graphique 3
Prime de change sur le marché parallèle en Afrique, 1978-1998^a
 (En pourcentage)



Source: Calcul effectués par la CNUCED d'après Banque mondiale, 2008a.

- a Moyenne non pondérée de la prime de change sur le marché parallèle dans 29 pays africains pour lesquels des données suffisantes existent.

3. Chronologie de la libéralisation du commerce

Il est difficile de déterminer la date exacte de la libéralisation du commerce dans un pays et de dire à quel moment cette libéralisation est effective car elle est progressive (Borgatti, 2007). Si l'évolution des obstacles tarifaires est relativement facile à mesurer et à suivre, de nombreuses autres politiques qui influent sur le niveau de protection de l'économie d'un pays sont plus complexes à évaluer.

Un des indicateurs bien connus utilisés pour dater la libéralisation du commerce a été conçu par Sachs et Warner (1995). Il illustre les principaux volets de cette libéralisation. Selon les auteurs, le régime commercial d'un pays est fermé s'il est caractérisé par l'un des cinq critères suivants: 1) taux de droit moyen égal ou supérieur à 40 %; 2) mesures non tarifaires s'appliquant à 40 % au moins des échanges; 3) prime de change moyenne sur le marché parallèle de 20 % au moins pendant la période considérée; 4) existence d'un monopole public sur les principales exportations; et 5) système économique socialiste. Les auteurs ont utilisé plusieurs sources, notamment des données historiques et des sources secondaires telles que des études de cas pour réunir ce type d'information. Ils ont pu ainsi juger quels pays avaient ou n'avaient pas libéralisé leur commerce.

Cet indicateur a fait l'objet d'un certain nombre de critiques². Celles-ci traduisent essentiellement la difficulté à mesurer la libéralisation. Cet indicateur a néanmoins le mérite d'englober différents aspects de la libéralisation du commerce allant au-delà de l'analyse traditionnelle des obstacles tarifaires, et porte sur un large échantillon de pays. C'est pourquoi, malgré ses insuffisances, l'indicateur de Sachs et Warner demeure l'indicateur le plus large et est encore fréquemment utilisé dans les études sur le commerce (Wacziarg et Welch, 2003).

Le présent rapport reconnaît la nécessité d'évaluer l'effet de la libéralisation du commerce sur certaines variables fondamentales, qui exigent que l'on puisse dater cette libéralisation, malgré les problèmes de définition. Ces difficultés devraient néanmoins être gardées à l'esprit lorsque l'on interprète les résultats de l'analyse reposant sur ce type de données. Le tableau 2 indique les années retenues pour la libéralisation du commerce dans 43 pays africains en fonction de deux définitions (voir l'encadré 1).

Ces dates sont utilisées ensuite dans l'analyse économétrique des résultats à l'exportation avant et après la libéralisation du commerce. Le tableau 2 illustre le fait que dans la deuxième moitié des années 90, la plupart des pays africains avaient libéralisé leur politique commerciale. Ainsi, les comparaisons générales sont effectuées entre la période antérieure aux années 90 et la période postérieure afin de voir comment les résultats commerciaux ont évolué après la libéralisation du commerce.

D. Résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce

1. Ratios d'exportation

La libéralisation du commerce était censée influencer sur le poids relatif du commerce dans l'économie. La part des importations dans le PIB était censée augmenter. La réduction des obstacles à l'importation entraîne une baisse du prix des produits importés, rendant ces derniers comparativement plus attractifs. En outre, la levée des obstacles quantitatifs a accru l'offre de ces produits importés dans l'économie des pays africains. L'examen des résultats commerciaux des pays africains avant et après la libéralisation révèle que les importations ont augmenté en pourcentage du PIB après la libéralisation du commerce. Comme le montre le tableau 3, le ratio médian entre les importations et le PIB en Afrique, qui s'établissait à 31 % avant la libéralisation, a augmenté pour atteindre 34 % après la libéralisation. Cette hausse de 10 % est très inférieure à celle constatée dans les pays en développement d'autres régions après la libéralisation, ce qui pourrait être dû à la part déjà élevée

Tableau 2
Année de libéralisation du commerce d'un échantillon de pays africains

Pays	Définition 1: Wacziarg Welch ^a	Définition 2: W W et Wu Zeng ^a
Afrique du Sud	1991	1991
Algérie	n.l.	n.l.
Angola	n.l.	n.l.
Bénin	1990	1994
Botswana	1979	1979
Burkina Faso	1998	1998
Burundi	1999	1999
Cameroun	1993	1995
Cap Vert	1991	1991
Congo	n.l.	n.l.
Côte d'Ivoire	1994	1994
Égypte	1995	1995
Éthiopie	1996	1996
Gabon	n.l.	n.l.
Gambie	1985	1987
Ghana	1985	1993
Guinée	1986	1986
Guinée Bissau	1987	2001
Kenya	1993	n.l.
Lesotho	n.l.	n.l.
Libéria	n.l.	n.l.
Madagascar	1996	1996
Malawi	n.l.	n.l.
Mali	1988	1992
Maroc	1984	1998
Maurice	1969	1969
Mauritanie	1995	2001
Mozambique	1995	1995
Niger	1994	1994
Nigéria	n.l.	1988
Ouganda	1988	1998
République centrafricaine	n.l.	n.l.
République démocratique du Congo	n.l.	n.l.
République Unie de Tanzanie	1995	1995
Rwanda	n.l.	n.l.
Sénégal	n.l.	n.l.
Sierra Leone	2001	2001
Somalie	n.l.	n.l.
Swaziland	n.l.	n.l.
Tchad	n.l.	n.l.
Togo	n.l.	n.l.
Tunisie	1989	1994
Zambie	1993	1997
Zimbabwe	n.l.	n.l.

^an.l. indique que le pays n'avait pas encore libéralisé son commerce avant 2001, même s'il a pu le faire après cette date.

Note: La définition 2 donne les mêmes résultats que la définition 1 à l'exception des 13 pays visés par l'étude de Wu Zeng. Il s'agit des pays suivants: Bénin, Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Mali, Mauritanie, Maroc, Nigéria, Ouganda, Tunisie et Zambie. La différence de méthode dans la définition de la libéralisation se traduit dans les deux variables. Par exemple, Wacziarg et Welch ont estimé que le Kenya avait libéralisé son commerce en 1993 alors que selon Wu et Zeng, cela n'était pas le cas avant 2004. Inversement, Wacziarg et Welch ont considéré que le Nigéria n'avait pas libéralisé son commerce avant 2001 alors que Wu et Zeng ont jugé que cette libéralisation était intervenue dès 1988. À part ces deux cas extrêmes, les résultats sont généralement comparables pour les autres pays, même s'il existe des différences dans la date exacte de la libéralisation.

Encadré 1. Mesurer la libéralisation du commerce

Le présent rapport se fonde sur deux variables fictives de la libéralisation du commerce. La première met à jour (jusqu'en 2006) l'indicateur de Wacziarg et Welch, en considérant qu'aucun pays n'est revenu en arrière en matière de libéralisation. Il s'ensuit qu'un pays qui avait libéralisé son commerce en 2001 (dernière date retenue par Wacziarg et Welch) avait toujours un régime commercial ouvert en 2006. La valeur 1 est donc attribuée pour la période 2002-2006. Il s'agit d'une hypothèse raisonnable car la tendance est plutôt à la libéralisation que l'inverse. Par exemple, en 1994, sur les 111 pays visés par l'indicateur de Sachs et Warner (1994), le régime commercial de 78 pays était fermé et celui de 33 pays était ouvert pendant la période 1970-1989, mais la tendance s'était inversée en 1990-1999: le régime commercial de 79 pays était ouvert et celui de 32 pays était fermé. En outre, aucun pays classé dans la première catégorie pendant la période 1970-1989 n'est retourné dans la deuxième catégorie pendant la période 1990-1999 (Wacziarg et Welch, 2003). Dans leurs recherches sur la libéralisation du commerce dans 39 pays en développement pendant la période 1970-2004^a (y compris 13 pays africains), Wu et Zeng, (2008) ont estimé qu'aucun de ces pays n'était passé de la première à la deuxième catégorie après 2001. Pour les pays qui faisaient encore partie de la deuxième catégorie en 2001, la variable est considérée comme manquante pour la période 2002-2006. La raison en est simplement que ces pays pourraient avoir libéralisé leur commerce entre 2001 et 2006, mais cette information n'est pas connue.

L'autre variable de la libéralisation met à jour les données de Wacziarg et Welch (2003) grâce aux informations ayant trait aux 39 pays étudiés par Wu et Zeng (2008). La plupart des résultats émanant de ces deux sources sur la date de la libéralisation sont très proches malgré quelques divergences. Wu et Zeng (2008) recensent plusieurs phases de libéralisation, y compris des cas de retour en arrière, qui n'ont pas été pris en compte par Wacziarg et Welch (2003). Wu et Zeng (2008) recensent les phases de libéralisation à l'aide de deux indicateurs: 1) une réduction constante et cumulative des droits de douane de 35 % au moins, et 2) un taux de droit global égal ou inférieur à 10 %. Les auteurs font valoir qu'ils «tiennent compte des réductions des obstacles non tarifaires lorsqu'ils définissent une phase de libéralisation» (p. 4), mais ils n'expliquent pas comment. Ils notent aussi que les «réductions des obstacles non tarifaires s'accompagnent généralement de réductions tarifaires de grande ampleur» (p. 4), ce qui revient à dire que l'accent mis sur la réduction tarifaire est une conséquence indirecte de la réduction des obstacles non tarifaires. Outre le fait d'utiliser un petit échantillon de pays, le manque de clarté de Wu et Zeng quant à la prise en compte des obstacles non tarifaires dans la définition de la libéralisation pourrait être considéré comme une faiblesse par rapport à la définition proposée par Wacziarg et Welch. Pour les pays qui ont connu plusieurs phases de libéralisation, la date retenue dans la variable fictive est la première année suivant la dernière phase de libéralisation. Étant donné que l'étude ne porte que sur 39 pays, cette information est intégrée à l'étude plus large menée par Wacziarg et Welch. La variable de la libéralisation pour les pays non visés par Wu et Zeng reste inchangée.

Le présent rapport se fonde sur l'ensemble de données actualisées relatives aux années précises de la libéralisation (plutôt que les décennies) compilées par Wacziarg et Welch (2003). Bien que ces derniers utilisent la méthode de Sachs et Warner (1995) comme point de départ, leur indicateur est plus précis. Il a été actualisé en 2001 et couvre un échantillon plus large. L'échantillon de Sachs et Warner porte sur 118 pays, dont 111 avaient libéralisé leur commerce, alors que celui de Wacziarg et Welch porte sur 141 pays. Il est plus intéressant de noter que l'indicateur de Wacziarg et Welch porte sur 42 pays africains, soit plus que l'indicateur de Sachs et Warner. Les améliorations apportées aux données initiales, l'échantillon plus large des pays couverts par le nouvel ensemble de données et le recours systématique aux études de cas pour confirmer ou affiner l'information sur la libéralisation du commerce laissent penser que le premier indicateur est plus fiable que le second.

a Nous remercions les auteurs d'avoir bien voulu partager cet ensemble de données. Le tableau 1 est tiré d'une version à jour de ces données.

des importations dans le PIB des pays africains avant cette libéralisation. Les importations des pays africains ont aussi été freinées par les résultats à l'exportation médiocres du continent après la libéralisation du commerce.

La comparaison des résultats à l'exportation avant et après la libéralisation du commerce montre que cette dernière a eu peu d'effet en Afrique. La part des exportations, exprimée en pourcentage du PIB, n'y a augmenté que de 11 % environ après la libéralisation, soit beaucoup moins que dans les pays en développement d'autres régions, où le ratio médian entre les exportations et le PIB a progressé de 50 % après la libéralisation (voir le tableau 3). Toutefois, il est important de noter que les résultats commerciaux sont hétérogènes. Le ratio exportations/PIB des exportateurs de pétrole est plus élevé de 46 % que celui des pays non exportateurs de pétrole, quel que soit le degré de libéralisation du commerce.

Globalement, la comparaison montre que la balance commerciale s'est légèrement détériorée après la libéralisation du commerce. Dans les pays africains, cette balance s'établissait à 7,7 % du PIB après la libéralisation, contre 6,6 % avant la libéralisation. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne des pays en développement, malgré le fait que le ratio importations/PIB a augmenté de 62 % dans les pays en développement d'autres régions à la suite de la libéralisation du commerce. La principale différence est que dans ces pays, la hausse des importations a été compensée par une forte augmentation des exportations. En Afrique, la hausse plus modeste des exportations était responsable de l'aggravation du déficit commercial.

Tableau 3
Résultats commerciaux avant et après la libéralisation
(Taux médians en pourcentage du PIB)

		Before	After	% change
Ensemble des pays en développement	Importations	28.1	37.0	32
	Exportations	22.4	29.5	32
	Balance commerciale	-4.3	-5.9	-37
Afrique	Importations	31.0	34.0	10
	Exportations	23.2	25.7	11
	Balance commerciale	-6.6	-7.7	-17
Pays en développement d'autres régions	Importations	24.0	38.9	62
	Exportations	21.1	31.6	50
	Balance commerciale	-2.7	-4.9	-81

Note: La libéralisation du commerce s'entend de la définition 1 du tableau 2; toutes les autres données proviennent de la Banque mondiale, 2008a.

Ces observations confirment les résultats d'études précédentes, telles que celles de Santos Paulino et Thirlwall (2004), selon lesquelles la libéralisation du commerce dans les pays en développement tend à stimuler davantage les importations que les exportations, entraînant une dégradation de la balance commerciale.

Les données comparées figurant dans le tableau 3 dressent un tableau général des résultats commerciaux avant et après la libéralisation. Le ratio exportations/PIB a augmenté de 11 % en Afrique et de 50 % dans les pays en développement d'autres régions après la libéralisation. Toutefois, cette hausse ne peut pas être attribuée uniquement à la libéralisation du commerce, car il s'agit de simples statistiques descriptives qui n'impliquent aucun lien de causalité entre les résultats commerciaux et la libéralisation. Afin de trouver des éléments de causalité, on a procédé à une analyse économétrique (voir l'appendice pour les résultats détaillés). Le ratio exportations/PIB est calculé par régression sur ses déterminants escomptés, à savoir la valeur décalée de la variable dépendante, les taux de croissance économique des partenaires commerciaux des pays africains et des autres pays en développement, l'évolution des termes de l'échange, les variations des taux de change effectifs réels et une variable fictive représentant la libéralisation du commerce. L'échantillon est décomposé en sous échantillons regroupant les pays africains et les autres pays, ce qui permet de comparer les résultats de l'Afrique à ceux du reste du monde en développement.

Les résultats économétriques indiquent que, toutes choses étant égales par ailleurs, la libéralisation du commerce a accru le ratio exportations/PIB de 9,5 % dans les pays africains. Dans les pays en développement d'autres régions, la libéralisation du commerce a entraîné une augmentation de 6 % de ce ratio. Bien que le chiffre de l'Afrique soit plus élevé que celui des autres pays en développement, les deux ne sont pas statistiquement différents. Il s'ensuit que l'effet de la libéralisation du commerce en soi sur le ratio exportations/PIB ne semble pas avoir été différent dans les deux groupes de pays. Il apparaît plutôt que les principaux facteurs qui ont atténué les effets de la libéralisation du commerce sur les exportations africaines par rapport aux autres pays en développement sont liés à la dynamique des exportations et aux taux de change effectifs réels. Par dynamique des exportations on entend la capacité d'un pays de maintenir le niveau de ses exportations dans le temps. Pour chaque point de pourcentage de PIB correspondant aux exportations d'une année donnée, les pays africains sont capables de conserver 0,78 % de ce pourcentage l'année suivante car la dynamique de leurs exportations est plus faible. Ce taux est inférieur à celui des autres pays en développement, où il s'établit à 0,87 %, toutes choses étant égales par ailleurs. Ces deux chiffres sont statistiquement différents, ce qui veut dire que les pays en développement non africains arrivent mieux à préserver la dynamique de leurs exportations. Les variations du taux de change effectif réel, qui sont un indicateur indirect de la politique intérieure, ont leurs plus importants effets négatifs sur les exportations des pays africains, leur impact étant deux fois moindre dans les autres pays en développement³.

D'autres variables telles que les taux de croissance économique dans les pays importateurs et les termes de l'échange pour les exportations sont des déterminants importants des résultats à l'exportation. Toutefois, pris individuellement, ces facteurs ne semblent pas avoir un impact différencié en Afrique par rapport à d'autres pays en développement. S'agissant de l'effet de la libéralisation du commerce sur les importations, on estime que le ratio importations/PIB en Afrique a augmenté de 6 % après la libéralisation du commerce – soit moins que dans les pays en développement non africains, où cette hausse est de 8 %. Comme le montre le tableau 3, l'effet net de la hausse des exportations et des importations sur la balance commerciale de l'Afrique est négatif, ce qui donne à penser que la libéralisation du commerce a eu davantage d'impact sur les importations que sur les exportations.

2. Valeur, volume et prix des exportations

On ne peut examiner les résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce en fonction du seul ratio exportations/PIB. En effet, ce ratio indique, dans une certaine mesure, le degré d'orientation commerciale d'un pays, mais n'illustre pas la totalité des effets de la libéralisation du commerce. C'est pourquoi il faut étudier aussi l'évolution des exportations en valeur ainsi que les facteurs sous-jacents que sont le volume et le prix de ces exportations.

Pendant la période 1995-2006, les exportations des pays africains ont considérablement augmenté en valeur, enregistrant une hausse de 12 % par an. En fait, ce chiffre est supérieur à la moyenne du monde ou des pays en développement pendant la période considérée (voir le tableau 4). Il masque néanmoins une très grande hétérogénéité des résultats des pays africains. La hausse la plus forte a été enregistrée dans les pays sortant d'un conflit et dans les pays exportateurs de pétrole tels que le Tchad, la Guinée équatoriale, le Mozambique et la Sierra Leone. Par

Tableau 4
Hausse annuelle moyenne de la valeur, du volume et du prix
des exportations de marchandises, 1995-2006
(En pourcentage)

	Exportations totales en valeur	Exportations totales en volume	Prix unitaire des exportations
Monde	8.15	6.50	1.48
Pays en développement	11.53	9.03	2.13
Afrique	12.44	5.82	6.14
Asie en développement	11.64	9.91	1.39
Amérique latine	10.89	7.46	3.20

Source: Calculs effectués par la CNUCED d'après CNUCED 2008a.

contre, les exportations ont très peu progressé en valeur dans un certain nombre de pays africains pendant la même période. Ce sont essentiellement des pays qui ont connu des troubles politiques pendant la période considérée, tels que la République centrafricaine, l'Érythrée et le Libéria.

Entre 1995 et 2006, les exportations ont augmenté en volume, ce qui explique en partie la hausse de la valeur totale des exportations constatée plus haut. Néanmoins, les exportations ont nettement moins augmenté en volume qu'en valeur. En effet, elles enregistrent une croissance de 6 % par an, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale pour la période et nettement inférieur à la moyenne des pays en développement. La hausse des exportations en volume s'explique par divers facteurs. Le Mozambique et la Sierra Leone, par exemple, ont vu leurs exportations augmenter fortement en raison de la reprise de la production destinée à l'exportation lorsque les conflits ont cessé. La Guinée équatoriale et le Soudan ont enregistré des chiffres élevés grâce à la forte hausse des exportations de pétrole. Le Lesotho, quant à lui, a pu tirer parti des préférences commerciales pour accroître sa production d'articles manufacturés, surtout de textiles, pour l'exportation. Les pays qui ont connu une baisse ou une très faible augmentation de leurs exportations en volume ont souffert en particulier de l'instabilité politique – Guinée et Zimbabwe notamment. Les exportations en volume du Nigéria ont stagné aussi pendant la période considérée, essentiellement en raison de troubles politiques dans la région productrice de pétrole du delta du fleuve Niger.

Le fait que la hausse des exportations a été plus forte en valeur qu'en volume donne à penser que l'augmentation des prix jouait un rôle plus important que la progression des exportations en volume. En effet, le prix unitaire des exportations a augmenté en moyenne de 6 % par an en Afrique pendant la période 1995-2006, soit quatre fois plus que la moyenne mondiale et près de trois fois plus que la moyenne des pays en développement. Cette forte hausse était presque exclusivement due aux pays exportateurs de pétrole comme l'Algérie, l'Angola, le Congo, la Guinée équatoriale et le Nigéria. Par contre, les pays où le prix unitaire des exportations a baissé étaient ceux dont les principaux produits d'exportation n'étaient pas des minéraux ou des combustibles. Il s'agit du Burkina Faso, du Burundi, du Lesotho, du Sénégal et de l'Ouganda. L'effet de la hausse récente des prix des produits de base sur les prix des exportations des pays africains est frappant. En effet, alors que pour l'ensemble de l'Afrique, le prix unitaire des exportations a diminué de 2 % par an entre 1995 et 2001, il a augmenté à un taux annuel de 17 % entre 2002 et 2006.

En résumé, la hausse notable des exportations en valeur pendant la période 1995-2006 était largement due à l'augmentation récente des prix plutôt qu'à la progression des volumes. Le faible effet sur les volumes indique que l'impact de la libéralisation du commerce sur les exportations a été modeste. Ce n'est que la hausse des prix mondiaux des exportations, sur lesquels les pays africains n'ont guère de prise, qui a permis aux exportations africaines de progresser davantage que celles du reste du monde en valeur.

3. Structure des exportations

La structure des échanges des pays africains n'a pas beaucoup varié après la libéralisation du commerce. La plupart des pays de la région sont restés essentiellement des exportateurs de matières premières, à l'exception d'une minorité de pays (notamment le Lesotho, Maurice et la Tunisie) où les articles manufacturés ont représenté une part notable des recettes d'exportation. La majorité des pays africains sont ainsi en butte à l'instabilité des prix mondiaux des produits de base. L'Afrique subsaharienne est la région du monde en développement la plus tributaire des exportations de matières premières, surtout de combustibles (graphique 4). Il reste que la grande majorité des pays africains ne sont pas des exportateurs de combustibles. Si l'on ne considère pas l'Afrique comme une entité économique mais que l'on prend en compte la structure moyenne des exportations, les pays africains restent de manière prédominante des exportateurs de matières premières hors combustibles (graphique 5).

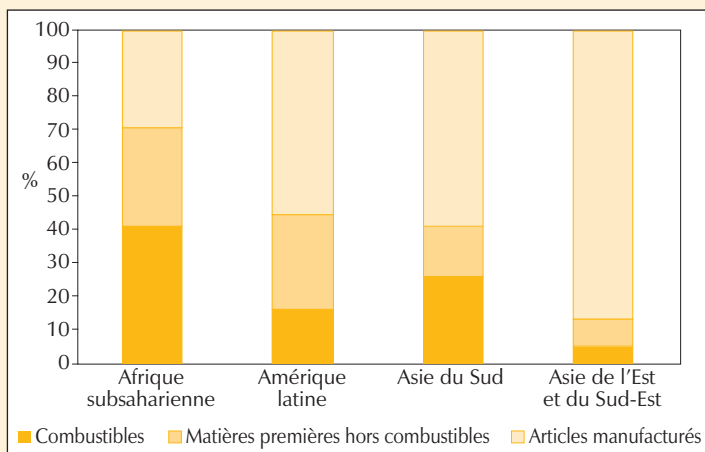
Les facteurs examinés jusqu'à présent contribuent à expliquer l'évolution de la structure des échanges après la libéralisation du commerce. Il est manifeste que celle-ci a eu peu d'effet aussi bien sur les exportations d'articles manufacturés que sur les exportations de produits de base si l'on exclut les combustibles. Le graphique 6 montre très clairement que la hausse des exportations en pourcentage du PIB, qui est sensible à partir de la fin des années 90, est presque exclusivement due à l'augmentation des exportations de combustibles. Toutefois, ces produits sont parmi ceux qui sont le moins touchés par les restrictions aux échanges.

Cette absence de diversification des secteurs d'exportation se retrouve dans l'absence de diversification des produits d'exportation. Les exportations des pays africains sont très peu diversifiées et cette tendance ne semble pas être prête de s'inverser. La plupart des pays africains n'ont pas réussi à faire la transition entre les exportations traditionnelles et les exportations provenant de secteurs plus dynamiques qui procurent des recettes plus élevées. Historiquement, on constate que les phases de diversification en Afrique ont été irrégulières et de courte durée, les gains tirés au cours d'une période étant souvent annulés lors de la période suivante (Commission économique pour l'Afrique et Union africaine, 2007).

Pendant la période suivant la libéralisation du commerce, l'indice de concentration des exportations de l'Afrique a augmenté de 80 %, passant de 0,21 en 1995 à 0,38 en 2006. Il s'ensuit que les pays africains sont devenus de plus en plus tributaires d'un nombre restreint de produits de base. En comparaison aux autres régions en développement, l'indice de concentration des exportations de l'Afrique est très élevé (graphique 7).

Graphique 4

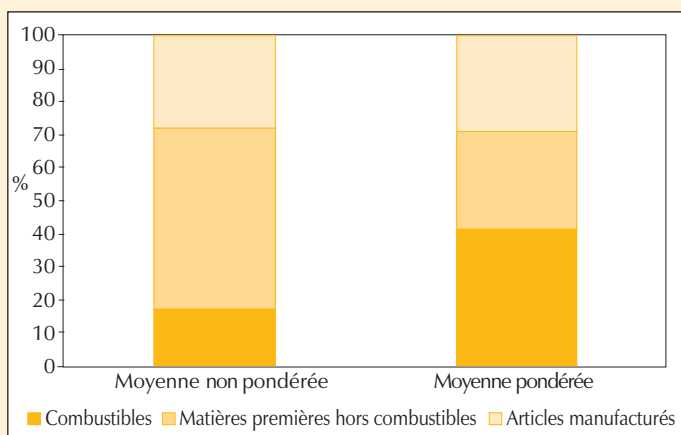
Composition des exportations de marchandises des pays en développement, moyennes pour la période 1995-2006



Source: CNUCED, 2008a.

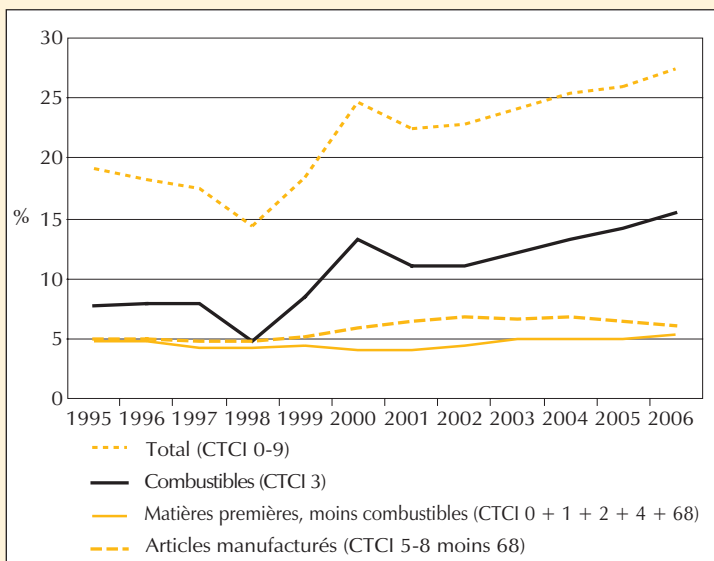
Graphique 5

Structure des exportations des pays africains, moyennes pour la période 1995-2006



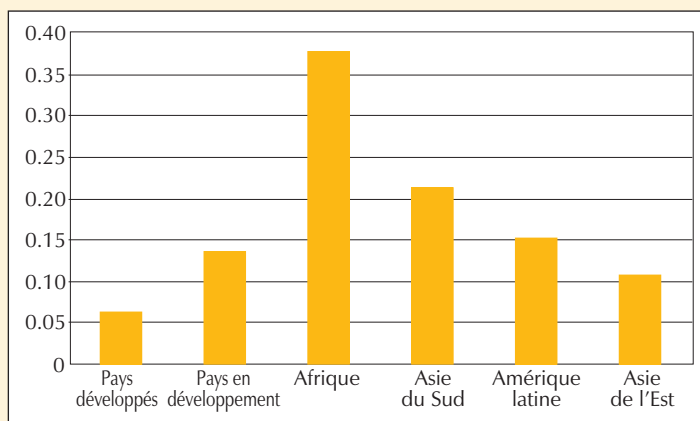
Source: CNUCED, 2008a.

Graphique 6
Exportations africaines par type, en pourcentage du PIB, 1995-2006



Source: CNUCED, 2008a.

Graphique 7
Indice de concentration des exportations, 2006



Source: CNUCED, 2008a.

Il est encore plus inquiétant de constater que la plupart des pays africains enregistrent un indice de concentration des exportations qui est beaucoup plus élevé que la moyenne de la région (voir le tableau 5). Cet indice n'a diminué que dans 19 des 50 pays figurant dans ce tableau pour la période considérée.

4. Destinations des exportations

Comme nous l'avons vu plus haut, le ratio exportations/PIB ou les exportations en volume ont relativement peu évolué après la libéralisation du commerce. On constate que la répartition géographique des destinations des exportations africaines n'a pas beaucoup changé non plus suite à cette libéralisation. Le graphique 8 illustre les destinations des exportations en 1960 et en 2006.

La principale destination des exportations des pays africains est l'Europe. Les pays qui sont désormais membres de l'Union européenne représentent 40 % des exportations totales des pays africains et constituent de loin le plus grand marché d'exportation des produits africains bien que la part des pays européens diminue progressivement depuis 1960, date à laquelle elle s'établissait à 66 %. Cette tendance traduit le relâchement progressif des relations économiques qui liaient les pays africains à l'Europe depuis la colonisation. Malgré les accords commerciaux préférentiels conclus entre les pays européens et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les pays africains ont diversifié leurs marchés d'exportation au détriment de l'Europe.

Le deuxième marché d'exportation des produits africains est l'Amérique du Nord, surtout les États Unis. Même si 9 % seulement des exportations africaines lui étaient destinés en 1960, l'Amérique du Nord arrivait déjà en deuxième position. Sa part a augmenté rapidement dans les années 70 pour atteindre 27 % en 1982 avant de s'établir autour de 15 % dans les années 90. L'importance de l'Amérique du Nord en tant que marché d'exportation pour les pays africains s'est considérablement accrue depuis 2002, essentiellement du fait de la hausse des importations de pétrole africain (graphique 9) et de l'application de la loi de 2000 sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA). La part de l'Amérique du Nord dans les exportations africaines était de 24 % en 2006.

Le fait le plus marquant a été la montée en puissance de l'Asie en développement en tant que destination des exportations africaines. La part des exportations africaines vers les pays en développement d'Asie ne dépassait pas 6 % entre 1960 et 1992, mais elle a pratiquement triplé entre 1992 et 2006, atteignant 16 %. Cette hausse s'explique par la croissance spectaculaire de la Chine et de l'Inde, pays qui sont devenus de grands importateurs.

La Chine et l'Inde représentent à elles deux un dixième environ des échanges totaux de l'Afrique subsaharienne et ont réalisé des investissements considérables

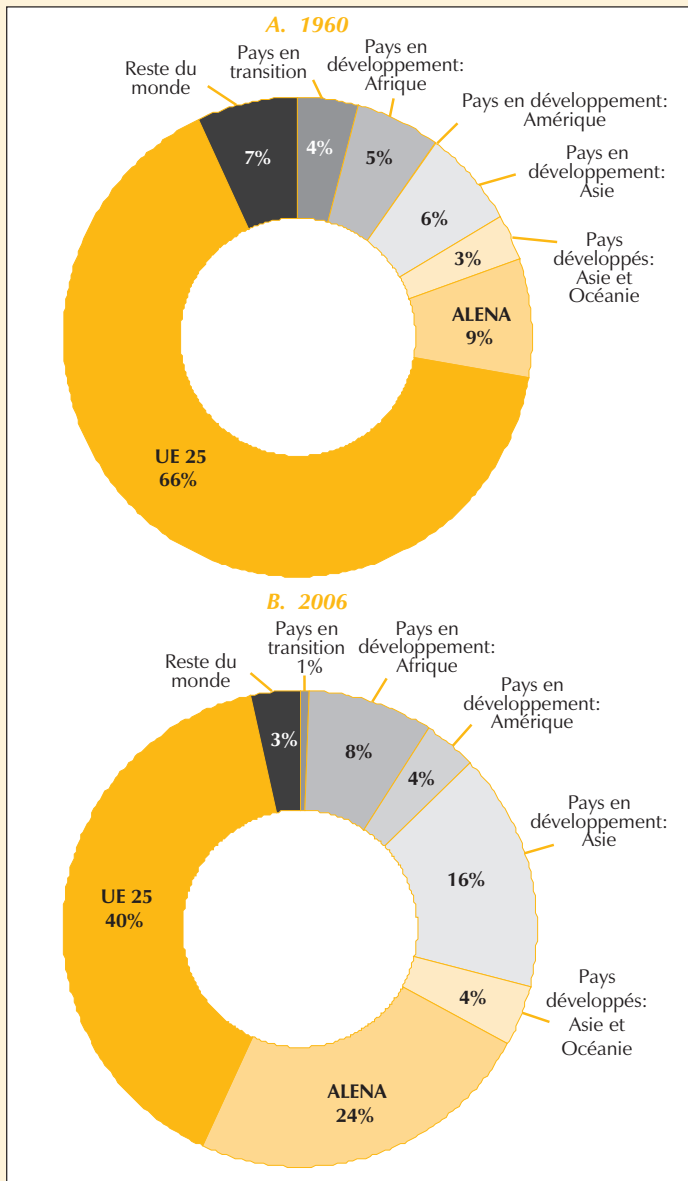
Tableau 5
Indice de concentration des exportations des pays africains, 1995 et 2006

Pays	Indice de concentration des exportations en 1995	Indice de concentration des exportations en 2006
Afrique du Sud	0,27	0,16
Algérie	0,53	0,61
Angola	0,90	0,95
Bénin	0,62	0,62
Botswana	..	0,73
Burkina Faso	0,57	0,58
Burundi	0,63	0,61
Cameroun	0,33	0,51
Cap-Vert	0,39	0,48
Comores	0,77	0,48
Congo	0,85	0,87
Côte d'Ivoire	0,27	0,32
Djibouti	0,13	0,19
Égypte	0,21	0,38
Érythrée	0,37	0,18
Éthiopie	0,65	0,43
Gabon	0,81	0,84
Gambie	0,31	0,51
Ghana	0,44	0,44
Guinée	0,64	0,66
Guinée équatoriale	0,56	0,90
Guinée-Bissau	0,54	0,75
Jamahiriya arabe libyenne	0,77	0,80
Kenya	0,23	0,19
Lesotho	..	0,47
Madagascar	0,28	0,20
Malawi	0,66	0,60
Mali	0,59	0,74
Maroc	0,18	0,16
Maurice	0,36	0,28
Mauritanie	0,50	0,74
Mozambique	0,45	0,57
Namibie	0,34	0,30
Niger	0,55	0,47
Nigéria	0,90 ^a	0,85
Ouganda	0,65	0,25
République centrafricaine	0,45	0,47
République démocratique du Congo	0,50	0,38
République-Unie de Tanzanie	0,25	0,36
Rwanda	0,46	0,54
Sao Tomé-et-Principe	0,52	0,87
Sénégal	0,29	0,25
Seychelles	0,56	0,63
Sierra Leone	0,55	0,54
Soudan	0,35	0,87
Swaziland	..	0,42
Togo	..	0,29
Tunisie	0,22	0,19
Zambie	0,83	0,68
Zimbabwe	0,25	0,22

Source: CNUCED, 2008a.

a Chiffre pour 1996.

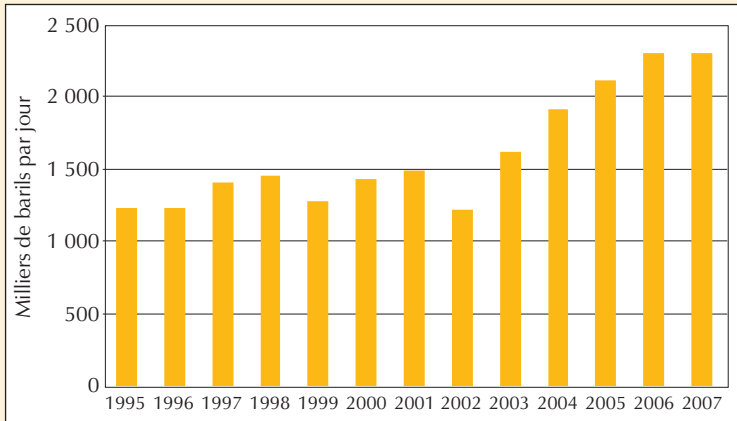
Graphique 8
Destinations des exportations africaines



Source: CNUCED, 2008a.

Graphique 9

Importations de pétrole des États Unis en provenance des trois premiers exportateurs africains, 1995-2007^a

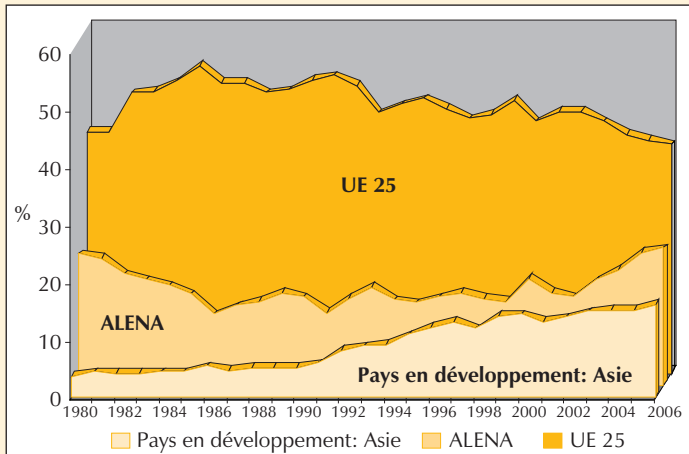


Source: États Unis, Energy Information Administration, 2008.

a Les trois premiers exportateurs à destination des États-Unis en 2007 étaient le Nigéria, l'Algérie et l'Angola.

Graphique 10

Part des exportations africaines vers les trois premières destinations



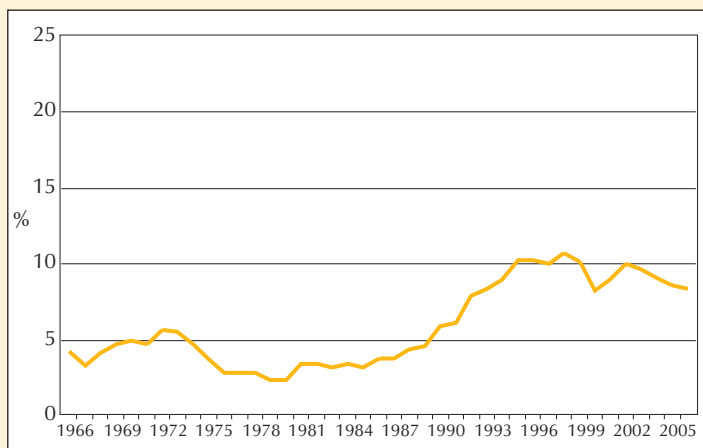
Source: CNUCED, 2008a.

dans la région. Si les chiffres exacts sont difficiles à obtenir, le Ministère chinois du commerce estime néanmoins que les investissements directs chinois en Afrique ont atteint 6,6 milliards de dollars pendant la période 2000-2006. D'après d'autres sources, ce chiffre serait beaucoup plus élevé: les investissements directs chinois en Afrique totaliseraient 15 milliards de dollars en 2005 (Wang, 2007:11). Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique se sont élevés à 32,1 milliards de dollars en 2005. La Chine est ainsi devenue le troisième partenaire commercial de l'Afrique après les États Unis d'Amérique (60,6 milliards de dollars) et l'Union européenne (56,4 milliards de dollars) et devrait devenir le premier partenaire commercial du continent avant 2010 (Holslag *et al.*, 2007).

Enfin, on constate que la libéralisation du commerce n'a eu guère d'effets sur les échanges intra africains. Bien que la part de ces échanges ait fortement augmenté dans les années 80 et au début des années 90, elle est restée relativement stable après (graphique 11). Le commerce intrarégional n'a représenté que 8 % des exportations totales de l'Afrique en 2006, ce qui est un chiffre très inférieur à la part de ce commerce dans les autres régions. Cela peut s'expliquer en partie par les réductions tarifaires, qui abaissent les marges préférentielles dont bénéficient d'autres pays africains, ce qui a un effet moins stimulant sur le commerce intrarégional.

Graphique 11

Part des exportations africaines vers l'Afrique, 1966-2006



Source: CNUCED, 2008a.

Il existe un certain nombre d'autres facteurs qui restreignent le commerce intra africain. Premièrement, les produits que les pays africains exportent sont généralement semblables, ce qui restreint la complémentarité des exportations. Deuxièmement, l'infrastructure du continent est souvent médiocre, d'où des frais de transactions élevés. Troisièmement, malgré le grand nombre d'accords régionaux en vigueur, leur mise en œuvre est généralement laborieuse et la participation du secteur privé est faible par rapport aux accords de ce type conclus en Europe, en Amérique latine et en Asie. Par conséquent, la part du commerce intra-africain reste, malgré les hausses enregistrées dans les années 80 et au début des années 90, très faible comparée à la part de ce commerce dans des régions développées telles que l'Union européenne, où elle représentait 67 % des exportations totales en 2006. Elle est aussi inférieure à la part du commerce intrarégional en Amérique latine et dans l'Asie en développement, part qui représente 16 % et 46 % des exportations, respectivement (CNUCED, 2008a).

Globalement, on constate que la répartition des exportations africaines n'a guère changé suite à la libéralisation. Les principales tendances observées telles que la diminution de la part des pays européens ou l'importance accrue de l'Amérique du Nord et de l'Asie en développement en tant que marchés d'exportation semblent s'inscrire dans des tendances à long terme ou être liées à des facteurs autres que la libéralisation du commerce africain.

E. Conclusion

La plupart des pays africains ont désormais libéralisé leur commerce. Ce processus s'est déroulé principalement à la fin des années 80 et dans les années 90 et a consisté notamment à tarifier les obstacles non tarifaires, à réduire le nombre de droits et leur taux, à libéraliser les taux de change et à lever les obstacles à l'exportation.

Globalement, les résultats des pays africains à l'exportation enregistrés après la libéralisation du commerce ont été décevants. En effet, bien que cette libéralisation ait eu un impact positif sur les exportations en pourcentage du PIB, cet effet est modeste et la balance commerciale générale des pays africains s'est détériorée depuis.

Les résultats à l'exportation peuvent être analysés de manière plus détaillée en examinant l'évolution des exportations en valeur et en volume. Cette analyse révèle que, suite à la libéralisation, les exportations africaines ont continué d'augmenter à un rythme plus faible que dans les autres régions en volume et ce n'est que grâce à la hausse des prix des combustibles, des minéraux et d'autres matières premières

enregistrée depuis 2002 que la croissance des exportations africaines en valeur a pu se maintenir à un niveau comparable à celui des autres régions en développement.

La diversification des exportations est très faible en Afrique. Les pays africains demeurent essentiellement des exportateurs de produits de base et leur dépendance à l'égard d'un nombre restreint de produits d'exportation s'est accrue après la libéralisation. De nombreux pays de la région sont désormais moins à même de supporter les variations de prix de quelques produits de base importants qu'ils ne l'étaient avant la libéralisation.

Les efforts déployés par les pays africains pour libéraliser leur commerce n'ont pas eu d'effets notables sur les principales destinations des exportations africaines. Même si ces destinations se sont quelque peu diversifiées, l'importance des pays européens en tant que marchés d'exportation s'étant réduite, ce processus s'inscrit dans une tendance à long terme. La part accrue de l'Asie en tant que marché d'exportation est davantage due à la forte croissance de cette région qu'à la modification de la structure des échanges des pays africains. Par ailleurs, l'évolution récente de la part des exportations africaines vers l'Amérique du Nord s'explique principalement par la hausse des exportations de pétrole, phénomène qui n'est pas lié au processus de libéralisation du commerce.